

due, en même temps qu'à d'autres puissances, le titre de protectrice de la Turquie.

Certains journaux, vous le savez, prétendent que la France propose la réunion d'une conférence pour l'examen des affaires d'Orient; d'autres pensent qu'un congrès de souverains pourrait se réunir soit à Paris, soit ailleurs, avant l'ouverture de l'Exposition. Je n'ai pas de preuves officielles pour démontrer l'inexactitude de ces projets, mais l'expérience des dernières années doit nous éclairer. On a toujours parlé de conférence pour prévenir l'explosion de quelque conflit, et depuis le Congrès de Vienne qui précéda la guerre de Crimée, on sait comment ont tourné les efforts des diplomates voulant empêcher les lattes armées. Aussi, pour notre part, trouvons nous que ce soit un très mauvais symptôme que l'on en soit déjà arrivé à parler de conférence: c'est maintenant le prologue ordinaire d'une guerre. Nous ne savons pas que les choses fussent si avancées.

Nous sommes désireux de savoir si la question d'Orient, à propos des soulèvements partiels des chrétiens, se trouvera discutée dans les chambres, et comment elle se trouvera posée. Peut-être donnera-t-elle lieu à un débat analogue à celui qui, l'année dernière, précéda de quelques semaines seulement la guerre d'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, voici que les députés commencent à se former en groupes, suivant leurs opinions ou leurs attaches personnelles. Les députés de l'opposition doivent se réunir demain chez M. Carnot, pour échanger leurs idées. On dit que M. Thiers y assistera. La question romaine et celle du Mexique qui fournissent des thèmes féconds à l'opposition se présenteront sous un aspect nouveau. L'opposition ne peut plus demander le rappel de nos soldats; et les défenseurs de la Papauté doivent être satisfaits — en partie du moins — puisque la Papauté peut à présent se protéger elle-même. Comme on suppose que la session s'ouvrira le 4 février, il est probable que, à cette époque, nos soldats auront évacué le Mexique. Il ne restera plus à examiner que l'affaire spéciale des obligations mexicaines.

L'intérêt principal de la session portera sur l'examen des forces militaires de la nation; et nous devons nous attendre à un débat complet et des plus intéressants.

L'Exposition universelle est ouverte: si cette nouvelle vous surprend, vous n'avez qu'à lire le *Moniteur*, vous y verrez que des tournaquets sont déjà établis aux abords du Champ-de-Mars et que le public, moyennant une légère redevance, est admis à visiter les travaux. Les visiteurs ne manqueront pas, et il y aura là une nouvelle source de recettes sur laquelle la Commission ne comptait pas.

Le jugement obtenu par M. Guérout contre le *Pays* et le *Courrier Français*, comme coupables du délit de diffamation, n'a pas mis un terme à la polémique entre ces journaux et l'*Opinion nationale*. Elle est devenue au contraire plus aigre et prend le caractère le plus triste et le plus regrettable. M. Guérout répond avec énergie à ceux qui l'ont accusé d'avoir vendu l'honneur de la France ou plutôt le sien; et le *Courrier Français* riposte ainsi: Que M. Guérout prenne patience, tout viendra en son temps. La lumière et la vérité se feront et si c'est vraiment la lumière et la vérité qu'il cherche, il aura lieu d'être satisfait.

Nous croyons que tout le monde a eu des torts dans cette affaire. M. Guérout aurait dû dédaigner des attaques qu'on n'appuyait pas de preuves matérielles; et les rédacteurs du *Pays* et du *Courrier Français* n'auraient pas dû lancer contre un confrère des injures dont la moitié leur rejallit à la face. S'ils avaient des preuves pourquoi n'ont-ils pas constitué un tribunal d'honneur? Les arbitres n'auraient pas manqué, et pour des témoins on n'eût eu que l'embarras du choix. Tout homme arrivé, comme M. Guérout, à nécessairement des ennemis et des envieux. Nous voudrions qu'une enquête fût ouverte par quelques journalistes, au nom de tous. Ce tribunal d'un nouveau genre déciderait en même temps quelle situation doit être faite à un journal qui recevrait une subvention d'un gouvernement, d'une société financière ou simplement d'un groupe de particuliers; et qu'il fût précisé où finit l'entreprise industrielle ou commence l'œuvre morale et politique.

M. Edmond About va, dit-on, être nommé à une fonction importante: on sait qu'il figurait parmi les invités de la quatrième série lors du dernier séjour de la Cour à Compiègne. L'auteur des *Mariages de Paris*, de la *Vieille Roche*, etc., est arrivé à l'âge mûr: il sera un excellent fonctionnaire, doublé d'un homme d'esprit, ce qui n'est pas aussi rare qu'on veut bien le dire.

C'est le second fils de M. Duruy qui est nommé secrétaire-général de la préfecture du Lot. L'aîné, Anatole Duruy, reste chef du cabinet du ministre.

Le Théâtre-Italien se propose, dit-on, de donner des bals à l'instar de l'Opéra, mais avec la prétention de faire mieux. Il n'exclura pas la mauvaise société et il espère attirer la bonne. Grave problème!

CH. CAHOT.

Paris 7 janvier.

C'est bien la *Patrie* et non pas la *France* que le *Moniteur* démentait hier matin. La *France* est en effet plus modeste que la *Patrie*, et M. Ernest Dréolle apprendra qu'il est quelquefois maladroit de copier

les attitudes d'oracle de M. P. Linayrac ou de M. Boniface. On est exposé aux mêmes désaveux: il est vrai qu'ils n'ont pas la même importance pour la *Patrie* que pour le *Constitutionnel*.

Le *Moniteur* est de plus en plus sobre de renseignements au sujet des affaires d'Orient, probablement parcequ'il ne veut pas s'exposer à donner des nouvelles inexactes, et que, s'il savait la vérité, il peut y avoir une raison d'Etat que l'oblige au silence.

Dans les conditions où sont constituées les puissances européennes, la diplomatie est une science ténébreuse; ceux qui la pratiquent s'entourent de mystère, et souvent les plus habiles ne savent plus discerner la politique vraie de la contre-politique, et prennent l'expédition pour le but. La question d'Orient est en ce moment aux mains des diplomates; le public n'est pas encore appelé à en connaître. Il ne saura quelque chose que quand l'affaire sera un peu avancée. En 1840 la France a été humiliée: en 1856 elle a gagné beaucoup de gloire et un peu de profit. Il nous faut attendre d'y voir un peu plus clair pour désirer qu'elle intervienne ou qu'elle reste neutre.

L'Agence Havas et le Gouvernement turc continuent de remporter de nombreux avantages sur les insurgés crétois. Ce qu'il faut surtout citer c'est cette phrase: « Il ne reste qu'à débarrasser l'île des quelques aventuriers étrangers réfugiés dans les montagnes. »

Ainsi voilà qui est dit: il n'y a plus d'insurgés crétois. Si demain le télégraphe nous annonce une nouvelle victoire des Turcs sur les Grecs, nous saurons à quoi nous en tenir.

Les nouvelles de Rome sont des plus satisfaisantes, et les feuilles religieuses elles-mêmes constatent que le calme le plus parfait règne dans la Ville Eternelle. Un point noir obscurcit le tableau. C'est l'arrestation du conspirateur Montanucci et la découverte d'un complot dont il aurait été le chef ou le principal agent.

La mission Tonello va réussir; mais comme les négociations ne touchent qu'aux questions religieuses, elles n'ont qu'une mince importance au point de vue politique.

Je vous signalerai encore les dépêches d'Amérique: un parti considérable aux Etats-Unis demande la mise en accusation du président Johnson. C'est une seconde forme de la guerre civile.

C'est le *Moniteur* de l'Algérie qui nous apporte enfin des détails sur la catastrophe qui a frappé notre colonie. Après les sauterelles et le choléra, le tremblement de terre...

Ici peu ou point de nouvelles: on parle toujours de la prochaine ouverture de la session et des modifications apportées au projet primitif pour l'organisation de l'armée. La Bourse est assez inactive, et la plupart des valeurs donnent lieu à des affaires très restreintes. La rente progresse la veille au dessus de 70: que de peines il a fallu pour l'y amener.

M. de la Rochejacquelein est mort cette nuit. Vous trouverez sa biographie dans tous nos journaux. J'en détache seulement la date de sa naissance, le 28 septembre 1805. Il était le neveu du héros vendéen, Henri de la Rochejacquelein, dont le frère, le général comte de la Rochejacquelein est encore vivant, et âgé de plus de 80 ans. On sait que le marquis a eu une existence tourmentée; depuis longtemps il avait rompu avec le parti légitimiste dont il avait eu à se plaindre; il s'était rallié à Louis Napoléon après le coup d'Etat et fut nommé sénateur après l'établissement de l'Empire. Il laisse un fils marié récemment à une riche héritière.

M. Paul Granier de Cassagnac, rédacteur du *Pays* et employé au ministère de l'intérieur, vient de donner sa démission de cette dernière fonction à la suite de son duel avec M. de Rochefort.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos autres correspondances:

On commence à se préoccuper, à Paris, de la session parlementaire. Un grand nombre de sénateurs et de députés arrivent journellement et se réunissent au Palais-Bourbon et au Luxembourg. L'impression qui résulte de leurs conférences est que les populations sont désireuses du maintien de la paix qui peut seule amener la reprise des transactions commerciales et industrielles. A cet égard, le discours du 1^{er} janvier traduit exactement la pensée publique.

Les députés de l'opposition organisent leurs réunions particulières. Une première séance est annoncée lundi chez M. Carnot. M. Thiers et M. Berryer sont convoqués. On s'occupera dans cette réunion de la situation politique en général et de la conduite à tenir pour la discussion de l'Adresse.

Si ce qu'on nous rapporte est exact, il régnerait de graves divergences parmi les députés de la gauche au sujet de la réorganisation militaire. Les uns approuveraient le développement des cadres armés comme précaution de défense nationale; les autres insisteraient pour la réduction des contingents sous prétexte d'économie.

La question romaine et les affaires du Mexique sont aussi l'objet de dissentiments graves.

Le gouvernement de Vienne a pris le parti d'en finir avec toutes les dissidences des nombreuses nationalités de l'Empire, dissidences ravivées plutôt qu'amorties par les délibérations de la Diète. Il a promulgué le 1^{er} janvier la patente impériale

qui environner le souverain des conseils d'une assemblée générale de députés pris dans toutes les provinces autres que celles comprises dans le royaume de Hongrie. C'est, comme on l'a dit, une sorte de constituante qui va fonctionner à Vienne.

D'après un journal du soir, les relations entre la Belgique et la Hollande seraient extrêmement tendues.

On dément positivement à la Bourse, l'arrestation du président Johnson, bruit répandu d'après une correspondance américaine.

La crise politique s'envenime de l'autre côté des Pyrénées. L'Espagne semble toucher à l'une des situations les plus critiques de son histoire. On ne sait trop s'il faut s'en étonner quand on constate quel point ce pays est arriéré. Sur les 72,157 conciliateurs municipaux que compte la nation, 12,479 ne savent ni lire ni écrire. Parmi ces derniers figurent 422 maires, 958 adjoints et 11,116 régisseurs des municipalités.

Chaque jour arrivent à Paris des membres du parlement espagnol qui, sans doute, se soucient peu d'aller goûter les douceurs du climat des Baléares ou des Canaries; ou au compte une vingtaine déjà; d'autres, en plus grand nombre, sont attendus dans notre capitale.

La chambre des appels de police correctionnelle a confirmé le jugement rendu contre le *Mémorial diplomatique*, à la requête de M. de Goltz, pour offenses envers le roi de Prusse.

Bulletin Commercial & Industriel

S. Exc. M. le Ministre du commerce a adressé la circulaire suivante aux Chambres de commerce:

Paris, le 20 décembre 1866.

Messieurs,

Ainsi que vous le savez, la loi du 13 juin 1856, qui a rencontré partout une extrême faveur, dispose qu'à partir du 1^{er} janvier 1857, dans les ventes commerciales, les conditions, taxes et autres usages indiqués au tableau annexé à ladite loi, seront applicables dans toute l'étendue de l'Empire, à défaut de convention contraire.

Cette mesure législative donne satisfaction, autant que possible, à des vœux qui avaient été formulés dans l'intérêt du commerce, et qui signalaient les inconvénients de la grande diversité des usages commerciaux, aussi bien que les avantages qui résulteraient de leur unification.

En étudiant la question avec le vif désir de trouver une solution pratique, l'administration a pensé que si l'on ne pouvait arriver à l'unification des usages, en tant qu'usages proprement dits, il était possible cependant de satisfaire au besoin signalé avec raison, en donnant force de droit commun, par une loi, aux conditions usuelles qui auraient été reconnues les plus étendues et les meilleures ou à des conditions formant, dans certains cas, une équitable transaction entre elles; c'est dans cet ordre d'idées qu'elle a recherché avec empressement si l'on pourrait obtenir sur le principe de l'unification et sur son application, sinon l'unanimité, au moins la généralité d'adhésions nécessaire à la réalisation d'une telle mesure. Le résultat a répondu à son attente.

Je ne rappellerai pas ici, messieurs, combien a été approfondie l'instruction qui a eu lieu sur ce projet, et à laquelle toutes les Chambres de commerce ont été appelées à prendre part. Je noterai seulement que les dispositions que consacre la nouvelle loi, élaborées avec le concours actif et dévoué de ces Chambres, peuvent être considérées, à juste titre, comme l'œuvre du commerce.

Le tableau annexé à cette loi contient, dans une première partie des règles générales et dans une seconde partie une nomenclature des marchandises avec les taxes et usages en regard. C'est une réunion, et il est permis de le dire, un commencement de codification des conditions de vente commerciale qui sont jugées les plus usitées et les plus convenables parmi celles qu'il paraît possible de généraliser; et si l'on a cru devoir leur conserver le nom d'usages, qui montre bien, en effet, l'esprit et l'origine de la mesure, il n'en faut pas moins constater qu'elles formeront, à l'avenir, un véritable droit commun applicable dans toutes les localités, à défaut de stipulation contraire, et sauf les modifications qui pourront être introduites ultérieurement par une loi.

Celle qui nous occupe vient fonder pour le commerce une institution utile et sagement progressive qui, sans diminuer en rien la liberté des transactions commerciales, doit les rendre plus rapides et plus sûres, tant dans des relations internationales, et qui répond dès lors à un des premiers besoins de notre époque.

Vous le remarquerez, Messieurs, la France continue ainsi un rôle digne d'elle, et qui lui est inspiré par son génie traditionnel. Elle crée, comme pour les poids et mesures et les monnaies, et pour la codification des lois civiles et criminelles, un régime qui d'abord national, tendra naturellement à devenir cosmopolite et amènera de plus en plus les divers pays à des habitudes rendues semblables dans leur intérêt commun. Sous ce rapport, la loi présente un caractère particulier d'opportunité au moment où va s'ouvrir l'Exposition universelle, destinée à établir un si vaste concours, non-seulement entre les forces industrielles des peuples, mais encore entre les idées utiles et fécondes.

Nous avons vu que la nouvelle loi respecte entièrement le principe essentiel

de la liberté des conventions, et c'est là un de ses plus incontestables mérites. On sait toutefois reconnaître combien il est désirable que les commerçants n'y dérogent pas sans nécessité réelle, pour suivre des habitudes purement locales. Le commerce français a, dans cette circonstance même, donné de telles preuves d'un esprit large et éclairé, que la loi ne paraît pas pouvoir se produire d'une manière assez fréquente pour avoir de sérieux inconvénients; mais je compte, le cas échéant, sur votre juste influence pour secondar les intentions du législateur. Elle ne saurait s'exercer d'une manière plus favorable à notre commerce, et je vous remercie d'avance de tout ce que vous pourriez faire à ce point de vue véritablement conforme à l'intérêt général.

« Recevez, etc. »

Pour répondre aux besoins du commerce, qui demande l'abolition du droit d'entrée sur les houilles étrangères, M. le ministre des travaux publics vient d'instituer une commission chargée de rechercher les moyens d'activer la production de la houille en France.

Le *Moniteur* publie la note suivante:

« Le *Moniteur* du 3 octobre dernier a fait connaître la décision prise par le gouvernement de l'Empereur d'exempter du paiement de la taxe afférente au visa des passeports, dans les chancelleries diplomatiques et consulaires de France, les voyageurs originaires des Etats qui concéderaient la réciprocité. Il a en même temps publié la liste des pays qui se trouvaient, à cette époque, admis à jouir du bénéfice de ces dispositions libérales.

Depuis lors, divers gouvernements ont fait parvenir leur adhésion; ce sont ceux des duchés de Saxe, des villes libres de Brême, Hambourg et Lubeck, des Etats-Unis d'Amérique, du Chili, de la République Argentine, des Etats-Unis de Colombie, d'Haïti et de l'Uruguay. Les voyageurs originaires de ces Etats sont donc dispensés désormais du paiement de la taxe du visa dans les chancelleries diplomatiques et consulaires de France à l'étranger.

Importations et Exportations.

Nous lisons dans la *Patrie*:

D'après les derniers documents statistiques sur le commerce de la France publiés par l'administration des douanes, le total général de la valeur des marchandises importées pendant les onze premiers mois de 1866 présente une augmentation de près de 307 millions sur le mouvement de l'importation pendant l'époque correspondante de 1865. Les exportations se sont accrues d'une année à l'autre de près de 300 millions: en 1865, 2 milliards 311 millions 543,000 francs; en 1866, 3 milliards 110 millions 720,000 francs.

Les perceptions opérées par les deux services des douanes et des contributions indirectes qui, pendant les onze premiers mois de 1865, n'avaient laissé au Trésor qu'un reste libre de 657 millions 105,000 francs, ont produit pour la même période du dernier exercice, déduction faite des dépenses pour primes et drawbacks, une somme de près de 687 millions; c'est-à-dire, comme on le voit, une augmentation de 30 millions.

Enfin l'importation de l'or, de l'argent, etc., pendant les onze premiers mois de 1866, a dépassé de 465 millions 447,000 francs l'exportation de ces métaux précieux en 1865.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Par décret impérial, M. Clenewerck de Crayencourt est nommé vice-président du conseil de préfecture du département du Nord.

On nous prie de reproduire l'avis ci-après, intéressant les titulaires de livrets à la caisse des retraites pour la vieillesse:

« Le conseiller d'Etat, directeur général de la caisse des dépôts et consignations, invite les ayants droit à la délivrance d'un titre de rente viagère, avec jouissance du 1^{er} janvier 1867, ou jouissance antérieure à lui adresser leur livret, accompagné d'un certificat de vie sur papier libre, pour qu'il puisse être procédé à l'inscription au grand-livre de la dette publique de la rente correspondant à leurs versements. (Articles 16 et 28 du décret du 27 juillet 1861.)

Le certificat de vie doit être daté, au plus tôt, du jour de l'entrée en jouissance de la rente calculé comme si le rentier était né le premier jour du trimestre qui a suivi la date de sa naissance. (Art. 27 du même décret.)

L'envoi de ces pièces pourra être effectué par l'entremise des receveurs des finances.

Les titres de rentes seront transmis aux ayants droit aussitôt que la caisse des dépôts les aura reçus du Trésor, et dans le courant du trimestre.

Paris, le 31 décembre 1866.

Signé: GUILLEMET.

La Commission administrative des hospices a procédé ce matin à l'installation de M. Pierre Cateau, nommé membre de cette commission, en remplacement de M. Destombes, démissionnaire.

M. l'abbé Derosne, vicaire de Bondue, est transféré à Tourcoing, paroisse Saint-Joseph.

Le bal donné par les chefs de famille aura lieu dimanche prochain 13 janvier, à sept heures et demie, dans les salons de la Mairie.

Des craintes se sont manifestées relativement à la solidité du plancher de la salle des fêtes à l'hôtel-de-ville. Nous sommes autorisés à déclarer que ces craintes ne sont pas fondées.

Si des appréhensions ont pu se faire jour, elles proviennent sans doute de l'absence de l'esticade du faux plancher qui reçoit le parquet et qui est construit de cette façon, précisément en vue d'atténuer les mouvements causés par la danse.

Suivant notre promesse, nous reprenons le compte-rendu de la messe chantée par la *Société chorale*, le 30 décembre, dans l'église Sainte-Elisabeth et le 6 janvier dans l'église Saint-Martin.

Nous disions dans notre précédent numéro que cette Société avait atteint le but que doit se proposer toute exécution bien comprise: c'est-à-dire faire valoir les qualités du maître et celles de ses interprètes. Constatons aujourd'hui le talent des solistes chargés de l'interprétation de l'*Incrarnatus* est et de l'*Agnus Dei*.

Le *Kyrie* et le *Domine salvum*, contrairement à ce que nous avions annoncé, n'étaient pas de Van Brée, mais de Heintzmann, l'habile directeur de la société; ces deux parties de la messe ont été chantées avec une grande intelligence des sentiments que le compositeur y a prodigué: le *Kyrie*, une prière; le *Domine*, un élan, presque un hymne patriotique.

On nous dit que ce *Domine* a été arrangé par M. Heintzmann, pour musique militaire. — Il doit produire un très-grand effet, et nous désirerions l'entendre par notre musique municipale.

N'oublions pas de rendre justice à M. Duprez, le maître de chapelle de Saint-Martin, qui avait bien voulu se charger de tenir l'orgue d'accompagnement et qui l'a fait avec beaucoup de sentiment.

La quête, faite au bénéfice des pauvres des confidences de la paroisse, a été satisfaisante.

On lit dans un journal:

« Si nous sommes bien informés, la fête de l'anniversaire deux fois séculaire de la réunion de Lille à la France (28 août 1666), serait honorée de la présence de Leurs Majestés Impériales. »

On lit dans le *Nord* de Bruxelles:

« D'audacieux fraudeurs à cheval, chargés chacun de 100 kil. de tabac à priser et de cigares, ont passé ces jours derniers la frontière française, avec une agilité qui mérite d'être signalée. Paris de Blandin, ils ont suivi au pas la voie ferrée jusqu'à la limite; arrivés dans la station de Boisieux, l'éveil fut donné par un douanier français surpris de l'arrivée de ce train d'un nouveau genre; mais nos fraudeurs piquèrent des deux le long du chemin de fer, qu'ils quittèrent à la hauteur de Chérengh, et ils disparurent après avoir jeté un paquet de tabacaux douaniers français de poste, en leur criant: *Bonsoir!* »

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Jeudi 10 janvier, aura lieu sur notre théâtre la première représentation du *Mariage de Figaro*, le chef-d'œuvre de Beaumarchais, cette pièce qui fit tant de bruit dans les dernières années du 18^e siècle.

Cet ouvrage, devenu le type, le modèle des comédies d'intrigues, renferme des beautés de premier ordre; il est impossible de flageller avec plus d'esprit et de finesse les ridicules de son époque, et le public, nous n'en doutons pas, se fera un plaisir de venir applaudir l'œuvre que nos pères accueillirent avec tant d'enthousiasme à son apparition.

Jeudi 10 janvier à 7 h.

LE MARIAGE DE FIGARO, comédie en 5 actes par de Beaumarchais.
LE MYOSOTIS, comédie en un acte.

GRAND THÉÂTRE DE LILLE

La direction du grand théâtre annonce, pour les 14 et 16 janvier, deux représentations de Melle Harris, la cantatrice qui a produit un si grand effet au dernier concert du Cercle du Nord. Melle Harris doit chanter la *Somnambule* et *Lucie*.

Depuis Madrid ou la charmante artiste a soulevé les braves qu'on n'avait encore décernés qu'à la Patti, elle ne s'est fait entendre que dans des concerts et nous aurons la primeur de ses représentations en France.

Un journal littéraire, la *Vie parisienne*, parle en termes élogieux de cette artiste, qui semble être une révélation. Nous croyons devoir lui emprunter les lignes suivantes:

« Melle Harris s'est fait entendre à Bordeaux et à Paris dans deux concerts: à Bordeaux, elle a comme son talent le mérité, suscité un enthousiasme indescriptible. Nous ne pouvons mieux nous en rapporter qu'aux éloges les plus grands qui nous sont envoyés sur Melle Harris, par notre correspondant de Bordeaux, dont nous avons publié l'article dans notre dernier numéro.

« A Paris, l'enthousiasme pour Melle Laura Harris a encore été plus grand qu'à Bordeaux elle est passée reine du chant dès sa première audition, qui a eu lieu à l'Athénée, le 19 décembre dernier. Elle a